

MESSAGE AUX ACÉRICULTEURS

Objet : Changement de politique d'Environek pour les tubulures d'érablières récupérées

Les tubulures d'érablières récupérées dans notre région peuvent être apportées gratuitement dans les écocentres de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Sainte-Perpétue. Par la suite, elles sont expédiées à l'usine d'Environek, située à Saint-Malachie.

Jusqu'à maintenant, cette entreprise payait les acériculteurs qui apportaient directement à l'usine les tubulures dont les pièces métalliques, les chalumeaux et les raccords avaient été enlevés préalablement. Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 2021, Environek ne paiera plus les acériculteurs qui apporteront des tubulures sans métal, chalumeaux et raccords à l'usine, mais elle les acceptera gratuitement. Par ce changement, l'entreprise veut à la fois simplifier la récupération (plus besoin de retirer les chalumeaux et raccords) et inciter les acériculteurs à utiliser davantage les écocentres.

Les acériculteurs sont néanmoins fortement encouragés à **retirer le métal** (broches, collets, vis et toutes les autres pièces métalliques), car cette opération nécessite beaucoup de temps en usine et est dangereuse pour les employés. Par ailleurs, le retrait des chalumeaux et des raccords est suggéré avant de les apporter dans les écocentres, car cela permet de réduire les coûts de gestion pour ce type de matière.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION!